

**A l'attention des familles  
et des proches des résidents**

A Châteaulin,  
Le 14 décembre 2020

**Objet** : Organisation des EHPAD pendant la période des fêtes de fin d'année

Madame, Monsieur,

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a adressé le 11 décembre 2020 **les consignes relatives à l'organisation des établissements pour personnes âgées pendant la période des fêtes de fin d'année.**

Ces consignes visent à préciser les mesures qui permettront de sécuriser les visites des proches, les sorties en familles des résidents, et l'organisation d'évènements festifs au sein des établissements à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Ces consignes peuvent être adaptées par les Agences Régionales de Santé (ARS) en fonction de la situation sanitaire locale.

Les directions des EHPAD peuvent décider des mesures de gestion les plus adaptées à leur établissement après concertation collégiale avec l'équipe soignante, notamment le médecin coordonnateur en fonction de la situation sanitaire de la structure et dans le respect des préconisations délivrées par l'ARS.

La mise en œuvre de ces mesures doit impérativement **donner lieu à une consultation du Conseil de la Vie Sociale (CVS)** de l'établissement.

Compte tenu du délai contraint, nous réunirons le CVS dans les meilleurs délais et nous vous informerons des mesures décidées pour l'organisation des fêtes de fin d'année.

En outre, dans ce prochain courrier, je vous communiquerai les informations relatives à la campagne de vaccination.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

**Le Directeur délégué,**  
Mounir BELHAFIANE

